

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICE – PARTICULIERS

BLUSH- Agence de maquillage

Préambule :

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de service s'appliquent aux prestations de service dispensées par la société BLUSH- Agence de maquillage.

Toute signature d'un devis implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces CGV.

La société BLUSH- Agence de maquillage se réserve le droit de les modifier sans avoir à prévenir le Client.

Les CGV applicables sont celles en vigueur lors de la signature du devis.

Article 1 - Présentation de la société BLUSH – Agence de maquillage.

BLUSH-Agence de maquillage est une société à responsabilité limitée unipersonnelle, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro B 951 743 756, au capital social de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé 4b impasse Pierre et Marie Curie, 30190 Saint Génès de Malgoires et représentée par sa gérante, Madame Claudia CORTES.

BLUSH-Agence de maquillage intervient dans le secteur des soins beauté et plus précisément dans le cadre de prestations de maquillage pour des mariages, évènements, shootings/campagnes publicitaires, mises en beauté, leçons de maquillage.

Les prestations de BLUSH- Agence de maquillage sont réalisées par Claudia CORTES, diplômée d'un CAP BAC PRO BTS esthétique-cosmétique, formation de formateur-animateur-manager, formation de maquillage.

Article 2 – Définitions.

« Le Prestataire » désigne la société BLUSH- Agence de maquillage et plus particulièrement Madame Claudia CORTES.

« La Société » désigne la société BLUSH- Agence de maquillage.

« Le Client » désigne le non professionnel ou consommateur bénéficiaire d'une Prestation.

« La Prestation » désigne les différentes prestations proposées par la société BLUSH- Agence de maquillage, à savoir :

- Maquillage de mariage,
- Maquillage pour tout autre évènement tel que shooting, campagnes publicitaires, tournages, défilés, ...
- Leçon de maquillage et mise en beauté

« Les Parties » désigne ensemble le Prestataire et le Client.

« Devis » désigne le document d'information des prestations à réaliser et des tarifs applicables.

« Bon de commande » désigne le devis signé par le Client et matérialisant l'engagement des Parties.

« Facture » désigne le document comptable remis au Client attestant de l'exécution de la Prestation.

« Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désignent les présentes conditions générales de vente de prestations de service aux particuliers.

« Site » désigne le site internet de la société BLUSH- Agence de maquillage, c'est-à-dire <https://www.claudiabeaute.com>

Article 3 – Objet.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre des prestations proposées par la société BLUSH- Agence de maquillage.

Elles précisent notamment les conditions de commande, de réalisation des prestations, de paiement, d'annulation, etc.

Les présentes CGV sont systématiquement remises au Client qui doit les dater, les signer et les renvoyer au Prestataire.

Leur signature par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve et adhésion préalable, pleine et entière aux CGV.

Elles sont accessibles à tout moment sur le Site du Prestataire.

Article 4 – Commande d'une Prestation.

La prise de contact avec le Prestataire se fait par tout moyen et plus précisément par l'intermédiaire du formulaire de contact prévu à cet effet sur le Site.

Conformément aux demandes du Client, le Prestataire établit un devis accompagné des présentes CGV.

Le devis émis a une validité de 7 jours à compter de son émission et ne fait nullement office d'une pré-réservation.

Passé ce délai de 7 jours, le devis n'est plus valide et à la demande du Client, un nouveau devis actualisé lui sera adressé.

La commande n'est validée et la date de réalisation de la prestation réservée auprès du Prestataire qu'à réception du devis signé accompagné de la mention « bon pour accord », des présentes CGV datées et signées par le Client, et du règlement de l'acompte convenu.

Le devis signé fait alors office d'un bon de commande.

En signant les CGV, le Client reconnaît les avoir lues et les accepter dans leur intégralité.

Le Client peut toujours rajouter des prestations complémentaires, en revanche il n'est plus possible d'en retirer une fois le devis initial signé.

En cas de nouvelles Prestations sollicitées par le Client, le Prestataire adressera au Client, un devis complémentaire qui visera ces prestations et leur prix.

Article 5 - Modalité de réalisation des Prestations

Les modalités de réalisation des Prestations sont précisées dans le devis.

Sont ainsi visés :

La date, l'horaire, la durée prévue, la description de la prestation prévue, le lieu.

En cas de déplacement en voiture, les frais de déplacement seront également visés.

En cas de déplacement en avion ou en train, les frais de déplacement feront l'objet d'une facture supplémentaire.

Certaines prestations de maquillage notamment dans le cadre d'un mariage nécessitent un essai.

Les essais maquillage se réalisent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h30.

Cet essai se réalisera en amont de la prestation choisie, selon les disponibilités du Prestataire.

Tout essai supplémentaire sera facturé 75 euros.

L'essai se fait au sein de l'atelier de maquillage de BLUSH – AGENCE DE MAQUILLAGE situé à l'adresse de son siège.

Pour les prestations à réaliser dans un secteur géographique lointain, le Prestataire se réserve le droit de solliciter un nombre de prestations minimum.

Article 6 - Engagement des Parties :

Le Client s'engage à :

- Fournir au Prestataire toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la Prestation :

Ainsi, le Client indiquera avant la réalisation de la Prestation, toute allergie, traitements médicamenteux et/ou physiques, toutes conditions spécifiques à sa peau (acné, sensibilité, cicatrices récentes).

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences éventuelles qui seraient dues à un manque de communication de la part du Client.

- Adresser éventuellement au Prestataire des photos d'inspiration ainsi que des photos de lui et de sa tenue pour l'évènement en question.
- Être présent à l'heure au lieu convenu sans maquillage

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable du retard dans l'exécution de la Prestation.

- Mettre à la disposition du Prestataire une table d'un mètre de large minimum (pas de tablette ou table basse), d'une chaise de hauteur normale ou une chaise haute (pas de fauteuil bas), une source de lumière naturelle (fenêtre, baie vitrée), un lave-mains à proximité.

Le Prestataire s'engage à :

- Être présent à l'heure au lieu convenu.
- Apporter toute la diligence nécessaire au bon accomplissement de la Prestation.
- Garantir une bonne hygiène des produits et pinceaux utilisés dans le cadre de la Prestation.
- Conseiller au mieux le Client en fonction des spécificités personnelles de ce dernier.

Article 7 - Tarif

Le tarif de la Prestation applicable est celui en vigueur au jour de la signature du devis et des CGV par le Client.

Le tarif est libellé en euros et calculé HT.

La TVA n'est pas applicable en application de l'article 293 du Code général des impôts.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment la tarification de ses Prestations : cette nouvelle tarification sera applicable à tout nouveau devis ou à tout devis complémentaire signé.

Article 8 - Modalités de paiement.

- Le règlement de la Prestation sera effectué :
 - o Par virement sur le compte bancaire de BLUSH – Agence de maquillage : un RIB de la Société sera alors remis au client,
 - o Par chèque, libellé à l'ordre de BLUSH – Agence de maquillage.
 - o Par espèces dans la limite de 1.000, 00 euros, le Client devant payer l'appoint.

- Conditions de paiement :
 - o Prestation de mariage :

Le Client est tenu de verser un acompte de 50% le jour de la réservation de la prestation, le solde devant être réglé au plus tard 5 jours avant la date de réalisation de la prestation.

- o Évènements :

Le Client est tenu de verser un acompte de 50 % le jour de la réservation, le solde devant être réglé à réception de la facture

- o Shootings/campagnes publicitaires :

Le Client est tenu de verser un acompte de 50% à la réservation, le solde devant être soldé à réception de la facture.

- o Leçon de maquillage et mise en beauté :

Le Client est tenu de verser un acompte de 50 % à la réservation, et le solde le jour le jour de la réalisation de la Prestation.

Aucun escompte ne sera fait en cas de paiement anticipé.

- o Ajout de prestations complémentaires au devis initial :

En cas d'ajout de prestations complémentaires par le Client au devis initial, le Client est tenu de verser un acompte égal à 50% du montant des prestations ajoutées lors de la commande, le solde devant être réglé en même temps que le solde de la commande initiale.

Article 9 - Frais déplacement

Les frais de déplacement sont à la charge du Client.

Le lieu de réalisation de la Prestation est convenu entre le Prestataire et le Client dans le Devis et ne pourra être modifié.

En cas de déplacement du Prestataire avec son véhicule personnel, une indemnité kilométrique sera facturée selon le barème fiscal légalement prévu.

Le point de départ pour le calcul de l'indemnité kilométrique est le siège social du Prestataire.

Le lieu d'arrivée est le lieu où la Prestation doit être réalisée.

Ces frais seront comptabilisés dans le devis initial.

En cas de déplacement du Prestataire nécessitant de voyager en avion ou en train, ou encore nécessitant une ou plusieurs nuits d'hôtel pour le Prestataire, le Client s'engage à rembourser ces frais dès réception de la facture de frais.

Les justificatifs des frais de déplacement seront communiqués au Client à condition que ce dernier en fasse expressément la demande.

Article 10 – Frais de retard.

Le paiement de la Prestation doit être effectué par le Client selon les modalités prévues dans les conditions de paiement.

Tout retard dans les paiements peut justifier une interruption des Prestations.

En cas d'absence de règlement intégral de la Prestation, le Prestataire se réserve le droit d'appliquer un intérêt de retard égal à dix fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités de retard seront calculées sur la somme restante due et court à compter de la date de règlement prévue par le devis et à défaut, à compter du 31^{ème} jour suivant l'exécution de la Prestation jusqu'au paiement intégral du solde.

Ces pénalités sont applicables sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, le règlement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire peut être réclamée sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 11 - Annulation et / ou report de la prestation

- Par le Prestataire :

Le Prestataire se réserve la possibilité de reporter une Prestation.

Dans ce cas, le Prestataire et le Client s'entendent pour trouver une date de report convenant aux Parties.

En cas d'annulation de la Prestation par le Prestataire, ce dernier remboursera l'acompte déjà versé par le Client.

Aucune indemnité ne sera due par le Prestataire au Client en cas de report ou d'annulation du fait du Prestataire.

Le Prestataire s'engage à informer le Client dès que possible de l'annulation ou du report de la Prestation.

- Par le Client :

Une Prestation et/ou un horaire visé(s) dans le bon de commande ne seront pas d'office substituables par une autre prestation et/ou un autre horaire.

En cas de report par le Client, pour quelque raison que ce soit, le Prestataire n'est pas tenu de proposer une disponibilité pour remplacer la prestation reportée.

Le Client est tenu d'informer au plus tôt le Prestataire de ce souhait de report.

Tout report fera l'objet d'un avenant qui devra être signé par les Parties.

En cas d'impossibilité de trouver une date de report qui conviendrait aux Parties, l'annulation de la Prestation sera retenue.

En cas d'annulation par le Client :

- o D'une prestation de mariage :
 - 100% des sommes seront dues si cette annulation intervient dans un délai inférieur à 150 jours avant le début de la prestation,
 - 50% des sommes seront dues si cette annulation intervient entre l'expiration du délai de rétractation et 151 jours avant le début de la prestation.
- o Pour les autres prestations :
 - 100 % des sommes seront dues si l'annulation intervient moins de 10 jours avant le début de la prestation,
 - 50% des sommes seront dues dans les autres cas.

Article 12 – Droit de rétractation.

Le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il doit exercer dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi du devis signé au Prestataire.

Le décompte du délai de 14 jours commence le lendemain de l'envoi du devis signé.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'exercice de ce droit de rétractation supposera l'envoi d'un courrier de rétractation selon les formes prévues par l'article R221-1 du Code de la consommation.

Les présentes CGV prévoient en annexe un formulaire de rétractation.

Ce formulaire (ou déclaration sur papier libre) devra être adressé par tout moyen au Prestataire avant la fin du délai des 14 jours.

Le Prestataire s'engage à rembourser les sommes réglées par le Client au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de l'information du Client indiquant son souhait d'user de son droit de rétractation.

Ce remboursement sera effectué par le même type de paiement effectué lors du règlement par le Client, sauf en cas d'accord de ce dernier d'être remboursé par un autre moyen de paiement.

Article 13 - Droit à l'image et diffusion :

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les photos/vidéos prises durant la Prestation et notamment de les publier sur le site claudiabeaute.com et/ou sur ses réseaux sociaux.

Néanmoins, en cas de refus de publications des photos/vidéos le concernant, le Client devra expressément en informer BLUSH- Agence de maquillage.

Article 14 - Confidentialité :

Le Prestataire s'engage à ne pas céder, partager ni divulguer les données personnelles nominatives du Client à des tiers.

Article 15 - Droit de propriété intellectuelle :

Tous les éléments du Site, qu'ils soient visuels, ou sonores, les textes, mises en page, illustrations, photographies, documents et autres éléments sont protégés par le droit d'auteur, des marques et des brevets et sont la propriété exclusive de BLUSH- Agence de maquillage.

Toute copie, adaptation, représentation, modification, reproduction totale ou partielle des éléments accessibles sur le Site et les réseaux sociaux du Prestataire est strictement interdite et expose le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

Article 16 - Force majeure :

Le Prestataire et le Client ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution de la Prestation découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 17 - Nullité et indépendance des clauses :

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées non valides en application d'une loi, d'une réglementation ou d'une décision de justice définitive, les autres stipulations garderaient force et portée.

Article 18 - Litige

Les présentes CGV sont exclusivement soumises à la loi française.

En cas de litige, les parties s'entendent pour rechercher au préalable une issue amiable.

Ainsi le Client s'adressera en priorité au Prestataire par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

SARL BLUSH- Agence de maquillage
4B impasse Pierre et Marie Curie
30 190 SAINT GENIES DE MALGOIRES

A défaut d'accord amiable entre les Parties et en cas de persistance d'un litige, il appartiendra à la Partie la plus diligente de saisir le tribunal territorialement compétent.

ANNEXE : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Numéro de référence du devis

Madame,

Le (date), je vous ai passé commande d'une prestation (préciser la prestation).

Conformément à l'article L221-18 du code de la consommation, je vous informe que je souhaite exercer mon droit de rétractation concernant cette commande.

(Si vous avez réglé un acompte ou la totalité de la commande)

Je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de (...) que je vous ai réglée par (carte bancaire, virement, ...).

Vous en remerciant, je vous prie d'agr er, Madame, l'expression de mes salutations distingu es.

Nom et signature